

Bienvenue au point d'étape « Pour un numérique soutenable »

Les documents présentés seront également disponibles sur le site de l'Arcep (Actualités > Communiqués)

La conférence de presse débutera à 14h

Pensez à indiquer votre nom et à couper votre micro & votre caméra pendant la présentation

Si vous souhaitez poser une question en fin de présentation, nous vous inviterons à allumer votre caméra pour vous signaler et nous permettre de vous passer la parole.



1. Introduction

2. La démarche des feuilles de route décarbonation

Des feuilles de route co-construites entre les acteurs économiques et les pouvoirs publics

Article 301
Loi Climat
&
Résilience

Pour **chaque secteur** fortement émetteur de gaz à effet de serre, **une feuille de route est établie** conjointement par les représentants des filières économiques, le Gouvernement et les représentants des collectivités territoriales pour les secteurs dans lesquels ils exercent une compétence.

Les feuilles de route de décarbonation déjà élaborées par les CSF de l'industrie (18% des émissions nationales) sont considérées comme satisfaisant cet article.

Livrable

- ❑ Une **cartographie des différents leviers de décarbonation** à mettre en place et l'identification des freins à leur déploiement pour mieux accélérer
- ❑ Une **quantification des besoins en investissement**, en ressources (biomasse, électricité..) et en emplois et compétences
- ❑ Des propositions **d'actions** pour les acteurs privés eux-mêmes et **d'évolution des politiques publiques**

Une démarche itérative compte tenu du calendrier d'élaboration des feuilles de route entre la SNBC 2 et 3

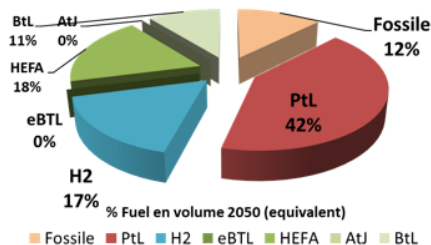
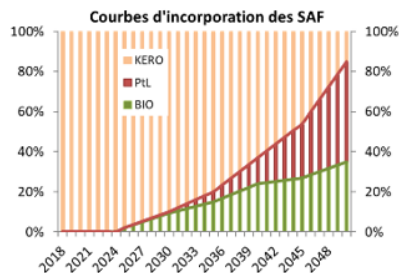
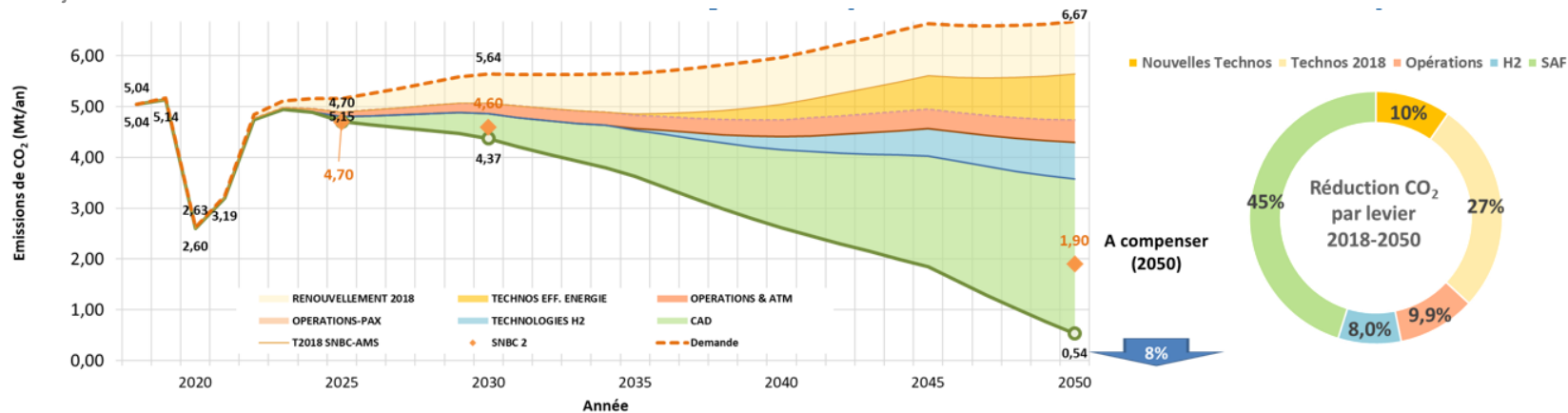
- ❑ **En amont des arbitrages sur la SNBC 3**, une première proposition de feuilles de route de décarbonation émanant des acteurs économiques eux-mêmes proposée aux pouvoirs publics pour alimenter l'élaboration des grands choix de la planification
- ❑ **Une fois les arbitrages sur la SNBC 3 réalisés par l'Etat** (définition et répartition des objectifs de baisse d'émissions entre secteurs, part de la sobriété..), **une révision** des feuilles de route pour les rendre, si besoin, conformes aux ambitions décidées par l'Etat et au bouclage multisectoriel (partage de la biomasse..) puis une prise d'engagements réciproques des filières et des pouvoirs publics pour enclencher la trajectoire définie

Une planification publique/privée pour atteindre les objectifs de baisse des GES

- ❑ **Engagements entre l'Etat et les filières** pour décliner la trajectoire de décarbonation en engagements réciproques
- ❑ Présentation des feuilles de route devant le **Parlement** (comme le prévoit la loi)
- ❑ **Pérennisation des instances publiques/privées** mises en place, pour assurer le suivi des objectifs

La démarche des feuilles de route de décarbonation

Exemple 1: trajectoire de décarbonation proposée par la filière aérien (Périmètre France domestique) Modèle ONERA de calcul des trajectoires CO2 de l'aviation



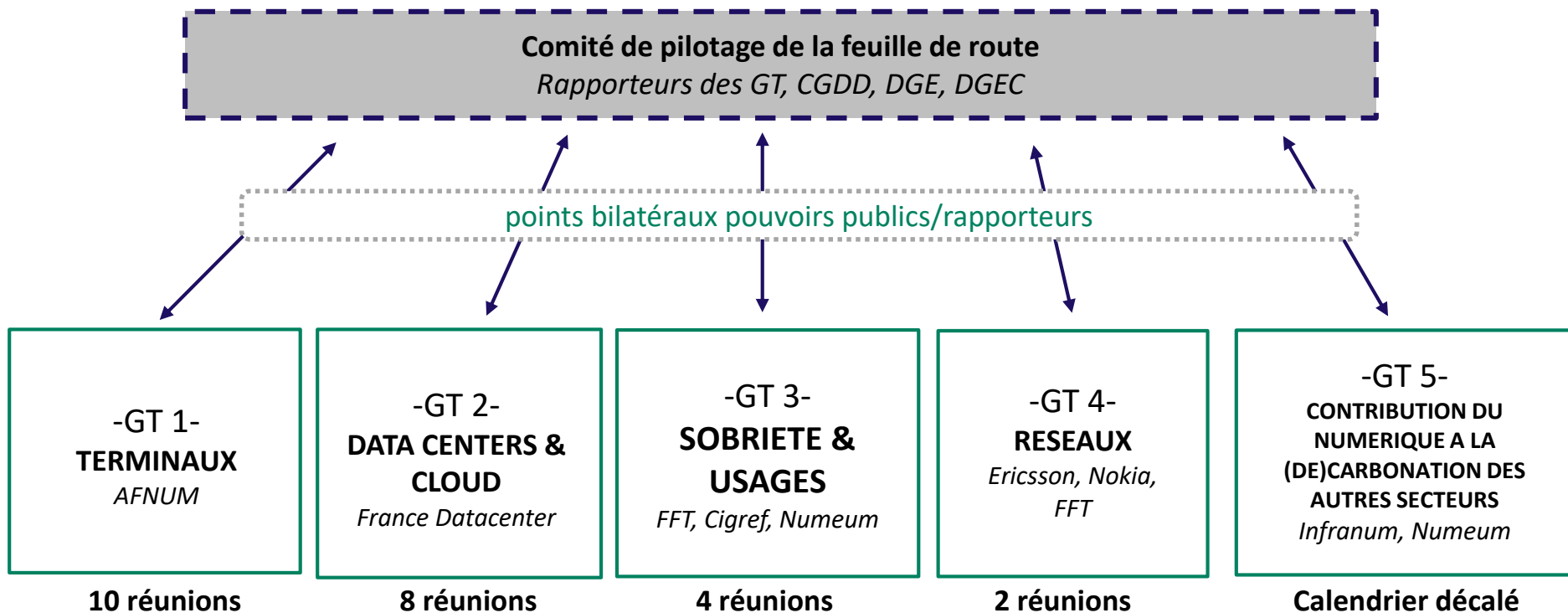
Techno :S2
Renouvellement : R1
SAF: Parlement européen
(+10% SAF en 2030)

La démarche des feuilles de route de décarbonation

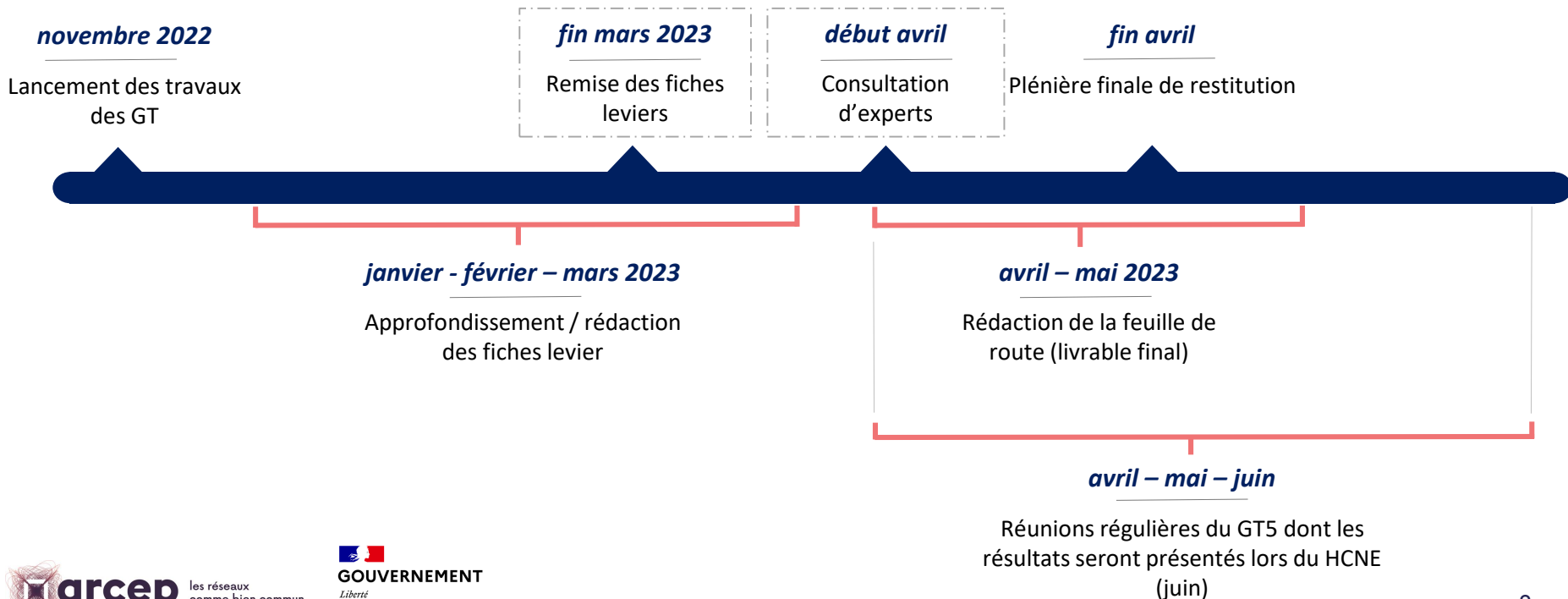
Exemple 2: synthèse des leviers de décarbonation proposés par le secteur maritime

Thèmes de travail	Leviers de décarbonation proposés	Enjeux
Energies moins carbonées	Biocarburants	Le développement d'une offre de biocarburants dans les ports français permettrait de rapatrier des soutages qui se passent actuellement dans les ports étrangers (Rotterdam...). Elle dépend de la disponibilité de la biomasse et de son éventuelle priorisation
	Carburant fossile de transition moins carboné (GNL)	Le GNL est considéré uniquement comme une énergie de transition, permettant de débiter la décarbonation du maritime en s'engageant vers le bio-GNV et e-GNV sans attendre la disponibilité des e-carburants.
	E-carburants dont H2	Les e-carburants sont la principale source de décarbonation du secteur à partir de 2030. Toutefois, leur production nécessite des quantités importantes d'électricité décarbonée.
	Electrification des navires et des quais	Ce levier recouvre à la fois le branchement des navires à quai, la propulsion électrique qui ne concerne que les petits tonnages et l'hybridation qui peut concerner également les forts tonnages. Le branchement à quai demande des investissements conséquents en termes d'infrastructures portuaires.
	Capture et stockage du CO2	Plusieurs navires pilotes sont actuellement en construction. Toutefois, des investissements en R&D sont encore nécessaires pour massifier l'usage de la technologie
	Énergies renouvelables (dont propulsion vélique)	Les acteurs proposent de finaliser et diffuser une stratégie vélique nationale, visant à faire de la France un leader dans la production de ces technologies (coût estimé : 220 M€ sur les 5 prochaines années).
Design optimal et technologies	Réduction de la traînée	Ces solutions technologiques permettent de réduire les émissions du secteur sans attendre les investissements nécessaires à l'évolution du mix énergétique. Leur mise en œuvre nécessitera le déploiement d'un programme industriel de navires 0 émissions (navires démonstrateurs) et la mise en place d'un ou plusieurs plans de rétrofit des navires, le renouvellement des flottes ne permettant pas leur intégration à un rythme suffisant. Les gains sur les navires existants en rétrofit resteront toutefois limités.
	Amélioration du rendement de la propulsion	
	Systèmes de gestion de l'énergie	
Ecoconception	Ecoconception et fin de vie	Outre les actions des chantiers, équipementiers, et bureaux d'étude, la filière propose l'intégration de critères d'empreinte carbone dans les appels d'offres, les outils de financement et la fiscalité.
Exploitation des navires	Sobriété et encouragement du report modal	La sobriété recouvre pour l'essentiel la diminution de la vitesse des navires, compensée ou non par un accroissement des capacités de transport et/ou du trafic. Le report modal vers le maritime peut être encouragé, en tant que moyen de transport le plus efficient à la t/km.
	Excellence opérationnelle	Les gains en émissions de GES peuvent aller de 5 à 10 % sur les gros navires, et jusqu'à 30 % sur les navires de taille intermédiaire et de petite taille. Les solutions demandent toutefois à être adaptées à chaque segment de flotte.

Gouvernance



Déroulé des travaux



3. Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »

- a. Collecter et publier les données sur l'impact environnemental du numérique : l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable »
- b. Evaluer l'empreinte environnementale du numérique
- c. Participer à la prise de conscience sur l'impact environnemental global du numérique et ses enjeux
- d. Promouvoir les enjeux de l'impact environnemental du numérique au niveau européen et international

3. Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »

- a. Collecter et publier les données sur l'impact environnemental du numérique : l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable »

Objectifs de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable »

- Améliorer la mesure pour mieux évaluer les enjeux, informer **les pouvoirs publics** et permettre la mise en œuvre de mesures adaptées.
- Inciter **les acteurs économiques** à des comportements vertueux.
- Sensibiliser **les consommateurs** à leurs usages et mettre des outils à disposition du **grand public**.

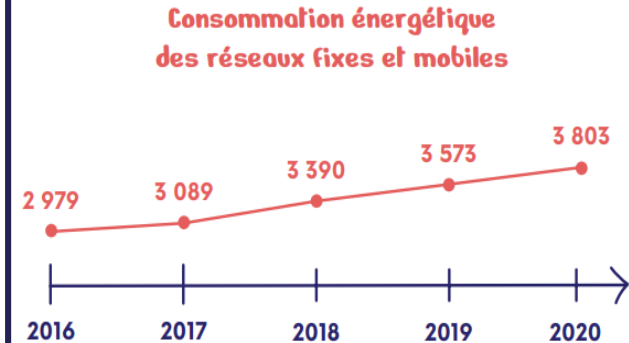
Cette enquête annuelle est enrichie progressivement par de nouveaux indicateurs et son élargissement à de nouvelles catégories d'acteurs au fur et à mesure des éditions.

Enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » : la première édition

Premières collectes de données environnementales auprès des principaux opérateurs de communications électroniques en 2020 et 2021

Avril 2022 : première édition de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » par la publication de premières catégories d'indicateurs :

- ❑ **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** = 362 000 tonnes de CO₂ en 2020 (diminution au global mais émissions indirectes continuent d'augmenter).
- ❑ **La consommation énergétique des réseaux :**
 - Les 4 opérateurs ont consommé 3 800 GWh en 2020.
 - La consommation énergétique des réseaux mobiles est deux fois supérieure à celle des réseaux fixes.
- ❑ **Les téléphones mobiles : vente, collecte, recyclage, reconditionnement.**
 - Seulement 13 % des 21,4 millions de téléphones mobiles vendus en France en 2020 sont reconditionnés.
 - Sur les 8,1 millions de téléphones mobiles vendus par les opérateurs, seulement 2 % sont reconditionnés.



Consommation énergétique en gigawattheures

Perspectives et élargissement de la décision de collecte de données environnementales de l'Arcep

Enrichissement de la collecte de données auprès des opérateurs de communications électroniques

- ❑ Ajout d'indicateurs portant sur le reconditionnement et le recyclage des box et décodeurs TV.
- ❑ Publication de la 2^e édition de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » - Avril 2023.

Elargissement progressif de la collecte de données environnementales à l'ensemble de l'écosystème numérique

- ❑ Elargissement des pouvoirs de collecte de l'Arcep à l'ensemble de l'écosystème - 21 décembre 2021
 - *opérateurs de centres de données, fabricants de terminaux, équipementiers réseaux, fournisseurs de systèmes d'exploitation, fournisseurs de services de communication au public en ligne*
- ❑ Consultation publique sur le projet de décision de collecte élargie aux opérateurs de centres de données et fabricants de terminaux –30 septembre 2022
- ❑ Publication de la décision de collecte finale élargie à ces acteurs - 23 décembre 2022
- ❑ Collecte des données - 31 mars 2023
 - *Fabricants de terminaux : émissions de GES, volume de terres rares et métaux précieux utilisés pour la fabrication, volumes de ventes de terminaux neufs et reconditionnés, durée totale d'utilisation, consommation électrique des téléviseurs et écrans d'ordinateurs;*
 - *Opérateurs de centres : émissions de GES, consommation énergétique et électrique, volumes et sources d'eau utilisés;*
 - *Opérateurs de communications électroniques : nouveau protocole de mesure de la consommation électrique des box et des décodeurs TV.*
- ❑ Publication de la 3^e édition de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » élargie aux fabricants de terminaux et opérateurs de centres de données - Fin 2023

3. Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »

b. Evaluer l'empreinte environnementale du numérique

- Etude ADEME – Arcep
- Comité d'experts de la mesure : derniers travaux
- Point sur d'autres travaux ADEME en cours
- Engagement de l'Arcom sur les questions de transition écologique

Etude ADEME – Arcep : Analyse de l'impact environnemental du numérique en France

Les scénarios 2030 dépendent des évolutions des technologies et des comportements



Evolutions par rapport à 2020



Parc de terminaux



Durée de vie



Consos unitaires



Usages

Scénario tendanciel :
poursuite des tendances actuelles

+65% y.c. IoT

=

-10% env.

+20%/an

Scénario d'éco-conception modérée :
améliorations incrémentales des fabricants

+1 an

-33 %

Scénario d'éco-conception généralisée :
améliorations significatives des fabricants

+2 ans

-50 %

Scénario de sobriété :
comportements vertueux des utilisateurs

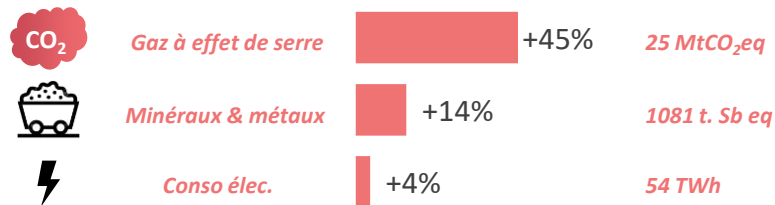
=

+2 ans

Résultats 2030 : seule la combinaison de mesures de sobriété et d'écoconception permettrait de réduire l'impact environnemental du numérique

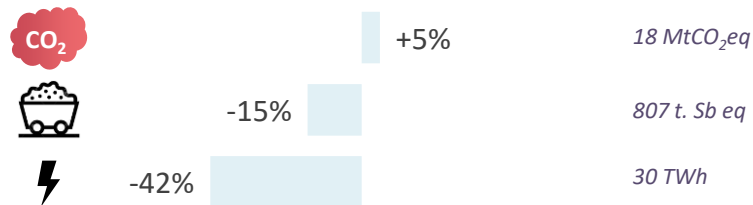
Scénario tendanciel

Au rythme actuel de croissance du parc et de renouvellement des terminaux, **si rien n'est fait l'impact environnemental du numérique va croître par rapport à 2020 :**



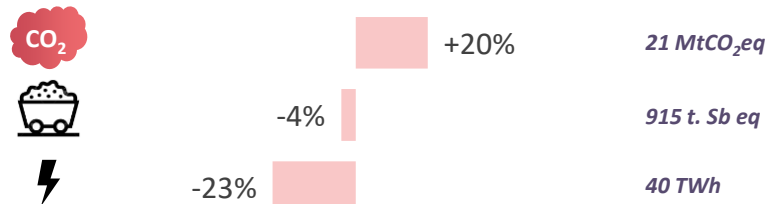
Scénario d'éco-conception généralisée

Contenir cette croissance en poussant ces deux mesures plus avant (durée de vie des terminaux allongée de 2 ans et efficacité énergétique accrue) :



Scénario d'éco-conception modérée

Limitier cette croissance par l'augmentation de la durée de vie des terminaux de 1 an ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique :



Scénario de sobriété

Réduire l'impact en combinant les mesures précédentes avec une stabilisation du parc de terminaux :



Les scénarios ADEME visent tous la neutralité carbone à horizon 2050 et correspondent à des choix de société différents



Evolutions par rapport à 2020



Parc de terminaux



Durée de vie



Consos unitaires



Usages

Scénario « Pari réparateur » :

Accélération des tendances actuelles et fuite en avant du numérique

IoT x40

=



+25 %/an

Scénario « Technologies Vertes » :

Poursuite de la tendance : les technologies apportent les solutions env.

IoT x15

=



+20 %/an

Scénario « Coopérations territoriales » :

Figurer les habitudes de production et de consommation et rechercher l'efficacité

Sauf IoT x3

+1 an



÷2

+15 %/an

Scénario « Génération frugale » :

Consommation au plus près des besoins et écoconception systématisée

Smartphones : -20 %
IoT constant

+2 ans



÷3

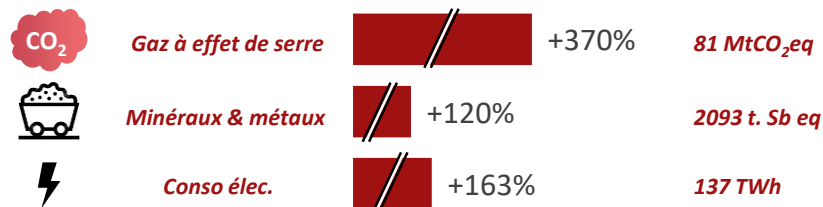
+10 %/an

IoT : Internet of Things, objets connectés

Résultats 2050 : si tous les scénarii ADEME vise à atteindre la neutralité carbone, ils impliquent une part de l’empreinte carbone allouée au numérique largement différente et possiblement des report d’impacts (minéraux et métaux)

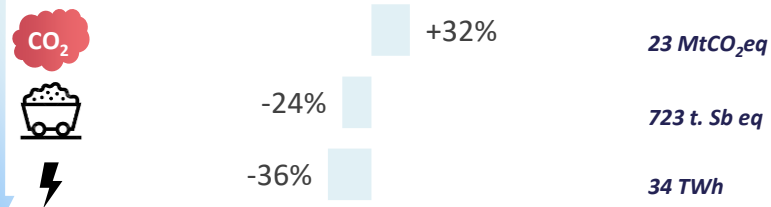
Scénario « Pari réparateur » :

Le numérique comme maillon central dans une économie où « tout est digitalisé » implique possiblement des reports d’impact importants et questionne par sa soutenabilité



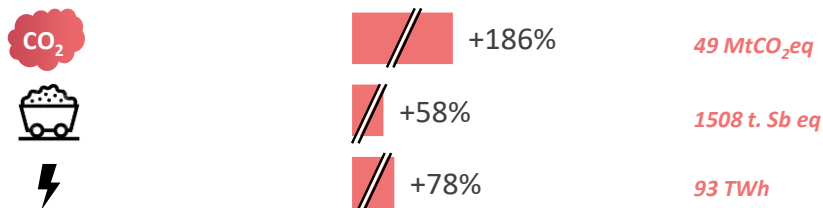
Scénario « Coopérations territoriales »

Des changements de modes de fonctionnement permettent de contenir l’impact environnemental dans une logique de limitation par les évolutions technologique plus que par des changements radicaux



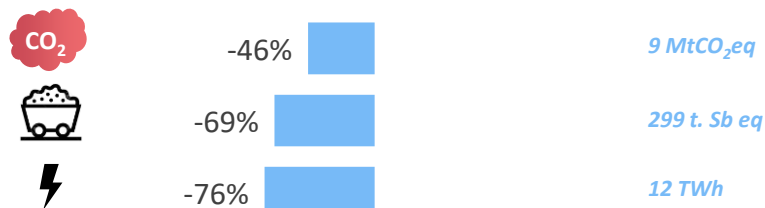
Scénario « Technologie verte »

La poursuite des tendances pourrait conduire à une empreinte carbone presque triplée et une consommation de ressource en forte hausse par rapport à 2020



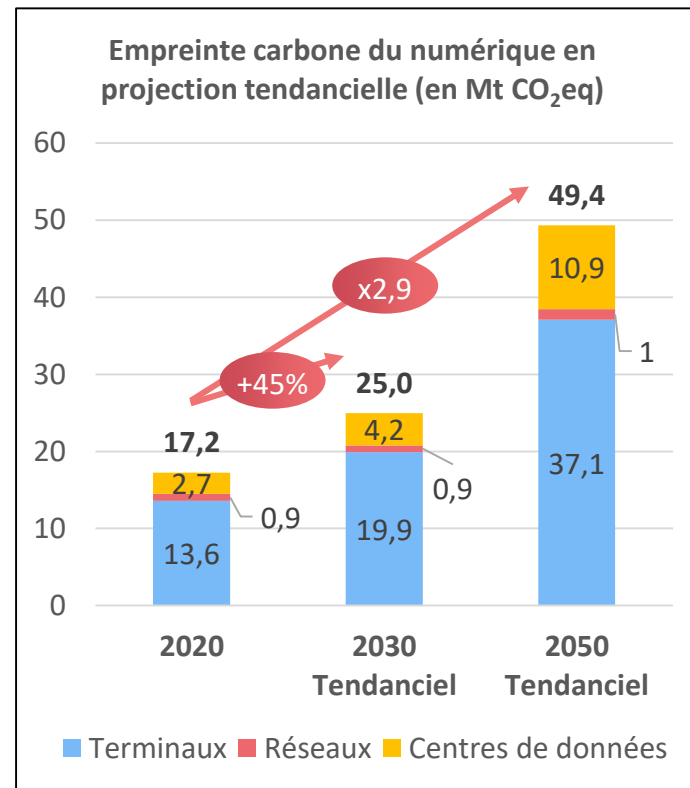
Scénario « Génération frugale » :

Des changements de comportements importants et une écoconception systématisée permettent de diminuer fortement l’impact environnemental.



Conclusion de l'analyse prospective à horizons 2030 et 2050

- ❑ Une méthode rigoureuse d'évaluation de l'impact environnemental du numérique par une analyse de cycle de vie qui est multicritère et multi-composants
- ❑ Un exercice prospectif qui est par nature complexe et dont les limites inhérentes sont détaillées dans le rapport
- ❑ Une analyse prospective permettant de dégager des tendances d'évolution de l'impact environnemental ainsi que des leviers d'actions pour le réduire
- ❑ Sans action pour limiter la croissance de l'impact environnemental du numérique, l'empreinte carbone du numérique pourrait tripler entre 2020 et 2050.
- ❑ Outre l'empreinte carbone, l'étude a permis de mettre en évidence l'enjeu de la disponibilité des métaux et autres ressources stratégiques.



Conclusion de l'analyse prospective à horizons 2030 et 2050

- ❑ **Combiner des leviers de sobriété et d'écoconception pour endiguer la tendance:**
 - Stabiliser le parc de terminaux et d'équipements
 - Allonger la durée de vie des terminaux
 - Éco-conception des terminaux et des services numériques
 - Sensibiliser les consommateurs et encourager la sobriété des usages et des modes de consommation

- ❑ **Effort collectif nécessaire** impliquant toutes les parties prenantes (fabricants de terminaux et d'équipements, fournisseurs de contenus et d'applications, opérateurs de réseaux et de centres de données, utilisateurs) du fait d'effets croisés et d'interdépendances.

- ❑ **Tout le monde doit prendre sa part pour un numérique soutenable.**

Comité d'experts de la mesure : derniers travaux

Contexte de la publication de l'étude

Contexte :

- Depuis plus de deux ans, le Comité d'experts technique sur la mesure de l'impact environnemental du numérique a engagé un flux de travail pour identifier les différences méthodologiques pouvant expliquer la différence d'évaluation entre les études sur l'impact environnemental du numérique (à l'échelle sectorielle), et à faire des recommandations pour améliorer les standards existants.
- Le rapport publié constitue le livrable de ce flux de travail.



Motivation et objet du flux de travail du comité

❑ Motivations

- En dépit de la multiplicité des études sur l'évaluation de l'impact environnemental du numérique à l'échelle sectorielle, elles font face toutes à des écarts plus ou moins importants sur le plan méthodologique (déficit d'harmonisation) et sur le plan des données; ces écarts sont sources de différence sur les résultats d'évaluation.
- Les référentiels de méthodologie d'évaluation promus par les standards de l'UIT, bien que considérés (par les experts UIT) comme faisant autorité, ne sont pas suffisamment diffusés au sein de ces études ou matures en dehors du cercle restreint des industriels du numérique membres de l'UIT.

❑ Objectifs de l'étude:

- Eclairer sur les écarts méthodologiques entre les études d'évaluation d'impact du numérique;
- Apprécier le niveau « d'opérationnalisation » et d'exhaustivité des référentiels UIT (ici la Recommandation ITU-T L. 1450);
- Formuler des pistes de recommandation pour adresser les faiblesses identifiées.

Approche opératoire

Etape 1:

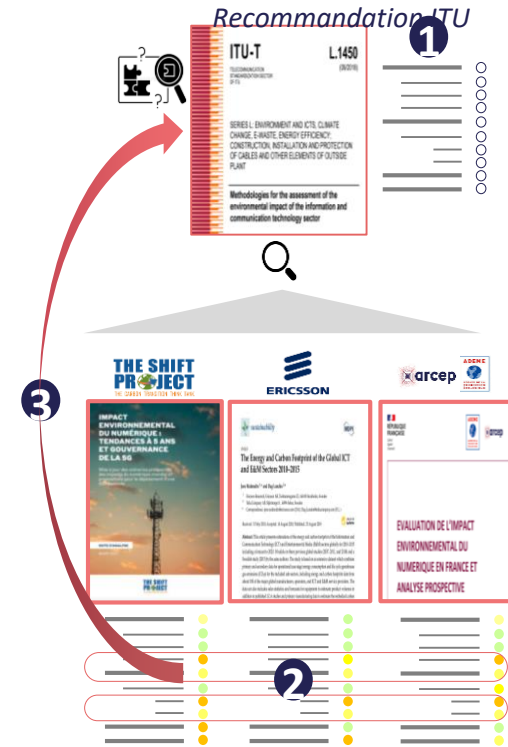
- Déterminer une grille d'analyse synthétisant les exigences méthodologiques/de données selon les standards UIT portant sur l'évaluation de l'impact environnemental du secteur du numérique (ici le standard ITU-T L.1450);

Etape 2:

- Illustrer l'applicabilité de la Recommandation ITU L.1450 à travers un échantillon de 3 cas d'études d'impact environnemental du numérique: étude issue d'un industriel (Ericsson), étude issue d'un Think-tank environnemental (The Shift Project), étude issue d'une entité/autorité publique (ADEME-ARCEP);

Etape 3:

- Dégager des recommandations/enseignements pertinents sur les aspects de non-conformité (disponibilité et qualité des données, précisions méthodologiques etc.) afin de faire évoluer les référentiels existants dans un objectif d'exhaustivité et d'opérationnalisation.



Point sur d'autres travaux ADEME en cours

Les autres travaux de l'ADEME en cours et à venir

- ❑ **Evaluation de l'impact environnemental de la publicité numérique vs papier : résultats présentés en novembre 2024**
- ❑ **Référentiels catégorie de produits (RCP) Fourniture d'Accès Internet : actions collectives, cas pilotes (démarrage en avril)**
- ❑ **Référentiels catégorie de produits (RCP) Système d'information : actions collectives, cas pilotes (démarrage en février)**
- ❑ **Référentiels catégorie de produits (RCP) Data center et service cloud : actions collectives, cas pilotes (démarrage en septembre)**
- ❑ **Lancement d'une étude sur les impacts environnementaux du cloud gaming (démarrage en septembre)**

Les autres travaux de l'ADEME en cours et à venir

- ❑ **Lancement d'un programme CEE sur la sobriété numérique sur 3 ans avec l'INRIA et le CNRS (16 M€) :**
 - Formation et sensibilisation au numérique responsable (labellisation, partage de contenus,...)
 - Mise à disposition d'une base de données commune et développement de nouveaux référentiels (RCP)
 - Soutien aux actions de mise en œuvre de la sobriété numérique au sein des territoires
- ❑ **Dispositifs ADEME de financement :**
 - PERFECTO : projet R&D
 - Etude éco-conception numérique
 - Mise en œuvre de projets d'écoconception numérique
- ❑ **Stratégie d'Accélération sur le numérique responsable**
 - Soutenir la formation, l'innovation, la recherche pour un numérique plus responsable



Engagement de l'Arcom sur les questions de transition écologique

Des utilisateurs qui se disent prêts à faire évoluer leurs comportements de consommation en ligne en raison de leur impact environnemental



46%

des internautes français pensent qu'utiliser internet pour consommer des produits culturels a **un fort impact sur l'environnement et en particulier sur le bilan carbone.**



64%

des internautes français déclarent pouvoir être incités à **consommer moins de contenus culturels dématérialisés en raison de la consommation importante d'énergie qu'elle implique.**

72 % des 15-24 ans

Source : Arcom, Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés 2022

Evaluer l'impact environnemental de la diffusion audiovisuelle

Loi du 22 août 2021 dite « Climat et résilience »

Art.15 : l'Arcom et l'Arcep, en collaboration avec l'ADEME, sont chargées de publier « tous les deux ans un rapport mesurant l'impact environnemental des différents modes de diffusion des services de médias audiovisuels. »

□ 3 objectifs principaux :

- **un état des lieux** des technologies mobilisées ;
- **une comparaison des impacts environnementaux** de différents scénarios d'usages ;
- **une évaluation de l'impact environnemental** de l'ensemble des usages vidéo et audio en France.

Evaluer l'impact environnemental de la diffusion audiovisuelle

Méthodologie par analyse du cycle de vie



Phase production des terminaux

Phase diffusion (réseaux haut et très haut débit fixe, satellite, mobiles, hertzien, câble)

Phase consommation vidéos et audio
(radio, podcasts)

☐ Calendrier :

- Livrables intermédiaires courant 2023 ;
- Résultats finaux à la fin du 1^{er} semestre 2024.

3. Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »

c. Participer à la prise de conscience sur l'impact environnemental global du numérique et ses enjeux

Sensibiliser les utilisateurs de services audiovisuels à des usages plus sobres

Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN)

Art.26 : l'Arcom, en lien avec l'Arcep et l'ADEME, est chargée de publier une recommandation à destination des éditeurs de services audiovisuels et aux services de plateforme de partage de vidéos.



Objectif :

Proposer des outils de communication pertinents pour informer les utilisateurs quant à l'impact environnemental (consommation d'énergie et émissions GES) liée à l'utilisation des différents services.

Sensibiliser les utilisateurs de services audiovisuels à des usages plus sobres

- ❑ Lancement d'une consultation publique en décembre 2022 – contributions reçues fin février 2023.
- ❑ 3 axes de communication identifiés pour la recommandation :

1. La sensibilisation du consommateur à des usages plus sobres

2. L'illustration des recommandations par des données qualitatives et quantitatives

3. Le recours à des sources fiables, reconnues et partageables

Formation des agents et diffusion de bonnes pratiques



- En 2021 et 2022, une soixantaine d'Arcépiennes et d'Arcépiens ont suivi une **formation de sensibilisation** aux enjeux environnementaux, lors de sessions de 2 à 3 jours.

Utiliser le Wi-Fi à la maison pour ses usages sur téléphone mobile, c'est un geste de sobriété énergétique !

- Une FAQ sur le site de l'Arcep « **Equipements et usages numériques : comment limiter mon impact environnemental au quotidien ?** » avec les bonnes pratiques à mettre en œuvre à titre individuel, mise en ligne dans un contexte d'appel à la sobriété énergétique.



3. Point d'étape sur les avancées des travaux « Pour un numérique soutenable »

d. Promouvoir les enjeux de l'impact environnemental du numérique au niveau européen et international

Implication au niveau européen pour réduire l’empreinte environnementale du secteur numérique



□ **Prise en compte des défis environnementaux posés par le numérique à l’échelle européenne :**

- Engagement de la Commission européenne pour accélérer la transition environnementale du numérique. Objectifs: économie circulaire des **terminaux**, transparence environnementale des **DC et réseaux**, neutralité climatique des infrastructures...
- L’Arcep participe activement aux **travaux techniques et réglementaires européens** sur le sujet (exemples 2022 : révision de la directive efficacité énergétique).

□ **Engagement du Berc et co-présidence du groupe *Sustainability* :**

- Le Berc (organe des régulateurs européens des télécoms) intègre la soutenabilité comme axe de travail dans sa stratégie 2021-2025 et se dote d’un **groupe de travail dédié à l’environnement** en 2020, co-présidé par l’Arcep et CTU (autorité tchèque).
- Composé d’experts d’autorités nationales et de la Commission, le groupe se penche sur les **enjeux environnementaux du numérique** et les actions des régulateurs à déployer pour améliorer la performance environnementale du secteur.

Dernières publications du Berc sur la soutenabilité du numérique:

- ***Rapport sur le rôle du Berc pour limiter l’impact environnemental du numérique*** (Juin 2022) : basé sur le 2 ans de travaux, le rapport établit une feuille de route en matière environnementale pour le Berc et les régulateurs nationaux ;
- ***Rapport en consultation publique sur les indicateurs environnementaux pertinents dans le secteur télécoms*** (Mars 2023) : met en avant les principaux défis à adresser pour améliorer la transparence environnementale des télécoms et une liste d’indicateurs environnementaux pouvant être considérés pour collecter des informations sur l’empreinte environnementale des réseaux et services télécoms.

A l'OCDE, la double transition numérique et environnementale est devenue une priorité

L'Arcep participe aux réflexions dans plusieurs comités ou groupes de travail : Comité de la politique de l'économie numérique (**CPEN**), Groupe de travail infrastructures et services de communication (**CISP**) et Réseau des régulateurs économiques (**NER**).

L'Autorité a porté le sujet environnemental au sein des groupes de travail auxquels elle participe dans l'objectif de faire évoluer l'approche de l'OCDE, initialement marquée par une connotation essentiellement « IT for Green », vers l'aspect « Green IT »:

- la Recommandation de l'OCDE sur la connectivité à haut débit (2021)
- plusieurs rapports du CISP
- questionnaire 2023 sur les indicateurs de gouvernance des régulateurs sectoriels (introduction d'une nouvelle section sur la gouvernance verte).

Le sujet sera au cœur des travaux de l'organisation dans les prochaines années :

- Perspectives de l'économie numérique 2024 qui traitera de la transition numérique durable de façon transverse
- Programme de travail et Budget 2023-24 : réalisation de travaux sur la « Résilience et durabilité des réseaux de communication » et nouveau thème sur « Advancing an inclusive, green digital transformation ».
- Réflexions en cours au sein du NER sur le rôle des régulateurs économiques dans la transition environnementale et les conséquences éventuelles sur leur gouvernance.

4. Conclusion et prochaines étapes

Questions / réponses

Vous souhaitez poser une question ?

Nous vous invitons à allumer votre caméra pour vous signaler et nous permettre de vous passer la parole.



Merci
de votre
attention

La présentation sera
disponible en replay
sur notre site ainsi
que les slides de
présentation



Annexe : présentation du comité d'experts sur la mesure

Le Comité en bref:

- Le Comité d'experts technique sur la mesure de l'impact environnemental du numérique a été créé conjointement par l'Arcep et l'ADEME en décembre 2020. Il vise à favoriser une compréhension mutuelle entre les acteurs des TIC et les acteurs de l'environnement.
- Composé d'experts techniques travaillant sur un horizon à long terme, le Comité peut fournir une recommandation/un aperçu technique indépendant permettant de partager des points de vue et de construire un consensus sur tout sujet/problème technique relatif à la mesure de l'impact environnemental des TIC.

